

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2023/28

**Objet : Accompagnement à l'expérimentation pour la mise en place d'une  
caisse locale de l'alimentation**

»

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a  
été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de  
compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour  
l'année 2023,

### DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Accompagnement à  
l'expérimentation pour la mise en place d'une caisse locale de l'alimentation** »  
est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Accompagnement pour la mise en place d'une caisse locale de l'alimentation	5 000.00	Région Ligne Parc	5 000.00
TOTAL	5 000.00	Total	5 000.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône-Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 15/05/2023

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

